

HabitatDurable, la SSES, la Ville de Neuchâtel et Viteos communiquent

Aux représentant-e-s des médias

A Neuchâtel, tout le monde peut devenir producteur local d'énergie solaire !

A Neuchâtel, produire sa propre électricité solaire n'est plus réservé aux seuls propriétaires de maisons individuelles. Cette possibilité s'ouvre dorénavant aux locataires ou copropriétaires de la région neuchâteloise, grâce à la première coopérative solaire du canton. HabitatDurable Neuchâtel et la SSES ont en effet créé une coopérative solaire en étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel et Viteos. A l'automne 2016, la Coopérative Solaire Neuchâtel (CoopSol) aura installé pour 1000 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école du Crêt-du-Chêne à la Coudre, bâtiment dont la Ville est propriétaire et qu'elle met gratuitement à disposition de la Coopérative. La CoopSol lance dès aujourd'hui un appel à souscription à l'ensemble de la population, résidant en ville ou ailleurs dans la région. La Ville soutient étroitement ce projet innovant qui vise la participation la plus large de la population à la mise en œuvre d'une politique énergétique visant la société à 2000 watts.

La [Coopérative Solaire Neuchâtel](#) a vu le jour à l'initiative de deux associations, [HabitatDurable Neuchâtel](#) et la [Société suisse pour l'énergie solaire \(SSES\)](#). HabitatDurable est une association de propriétaires immobiliers conscients des enjeux environnementaux et la SSES a pour but de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire. Cette coopérative a pu se concrétiser grâce au soutien de la [Ville de Neuchâtel](#) et de [Viteos](#). Ensemble, les partenaires ont mis sur pied un projet prometteur : recouvrir le toit du collège du Crêt-du-Chêne de panneaux solaires pouvant produire 100'000 kWh par an. L'originalité de la démarche tient dans sa dimension participative : à partir de 500 francs, tout habitant-e de la ville de Neuchâtel et de la région peut devenir coopérateur.

Comment cela fonctionne-t-il ? La Ville, propriétaire du bâtiment, met gratuitement à disposition de la CoopSol la toiture du bâtiment pendant 25 ans. Cette dernière financera et exploitera l'infrastructure photovoltaïque avec le soutien technique de Viteos, qui se chargera de la construction et de la gestion de l'installation solaire. L'électricité produite sera absorbée en grande part pour les besoins du collège et le

solde sera réinjecté dans le réseau de Viteos, qui rachètera l'électricité à la coopérative pour un montant garanti pendant un quart de siècle.

Avec le produit de la vente d'énergie, en fonction du résultat annuel, la coopérative remboursera chaque année à ses membres une partie de leur investissement de départ, avec un modeste intérêt. Ainsi, au bout d'environ 25 ans, chaque coopérant aura récupéré la totalité son investissement, et aura, par sa participation, contribué dans sa ville à une production d'énergie renouvelable et écologique pendant 25 ans.

De plus pour faciliter le processus, les coopérateurs seront remboursés annuellement au travers de leur facture d'électricité ! L'objectif commun est de promouvoir les énergies renouvelables et de s'engager dans une démarche citoyenne écologique. En particulier les locataires, qui représentent la majorité des habitants de la ville, peuvent enfin, à travers la coopérative, participer directement au financement et aux bénéfices de l'énergie solaire. Les travaux de l'installation solaire devraient être réalisés pendant les vacances d'automne et les inscriptions sont officiellement ouvertes pour devenir producteurs d'énergie sur le toit du Crêt-du-Chêne. Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site de la coopérative www.coopsol.ch.

Pour la Ville, qui soutient étroitement cette initiative privée, il s'agit d'une opération blanche au niveau financier. Sa seule contribution se présente sous la forme de la subvention à la réalisation de l'installation à hauteur de 50'000 francs, en vertu de l'Arrêté modifié sur le fonds photovoltaïque communal du 13 juin 2016. Mais surtout, en tant que propriétaire du bâtiment, en tant qu'Autorité veillant à l'application de la politique énergétique et en tant qu'actionnaire de Viteos, la Ville de Neuchâtel est particulièrement fière de la mise sur pied de ce projet qui favorise l'implication la plus large possible des citoyens et des acteurs privés dans la réalisation de sa politique énergétique dynamique.

Rappelons ici qu'en 2015, Neuchâtel a fêté les 20 ans de son titre de « Cité de l'énergie », et qu'elle a décroché en 2005 le prestigieux label européen « Cité de l'énergie Gold ». La capitale cantonale poursuit ses efforts, via sa Stratégie énergétique 2035, pour tendre vers l'objectif d'une société à 2000 watts. Et le soutien à la première coopérative solaire sur sol neuchâtelois illustre de façon éclatante ce passage des paroles aux actes.

Comment participer à ce projet d'avenir ? Toute personne désireuse de devenir producteur local d'énergie solaire, ou souhaitant obtenir des renseignements peut contacter la Coopérative Solaire Neuchâtel à l'adresse info@coopsol.ch. Un flyer de présentation avec un talon-réponse sera aussi largement diffusé.

Pour plus d'informations visitez le site www.coopsol.ch.

Neuchâtel, le 21 juin 2016

Renseignements complémentaires

Pour la Coopérative Solaire Neuchâtel

Veronika Pantillon et Joël Desaulles, membres du comité d'HabitatDurable Neuchâtel,
pantillon@habitatdurable.ch et joel.desaulles@ddwi.ch

Diego Fischer, président du groupe Neuchâtel-Jura de la Société suisse pour l'énergie solaire,
diego.fischer@sunrise.ch

Pour la Ville :

Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, de l'Economie et de l'Environnement
tél. 032 717 76 02, olivier.arni@ne.ch

Pour Viteos :

Remigio Pian, directeur Energies et Produits, tél. 032 886 00 03, remigio.pian@ne.ch